



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/046

Genève, le 11 août 2015

CONCERNE :

Groupe de travail du Comité pour les plantes sur les systèmes de production
pour les espèces d'arbres, sur les plantations et les définitions de l'expression
'reproduit artificiellement' (décision 16.156)

1. Cette notification est publiée à la demande du Guatemala et de l'Indonésie, en tant que coprésidents du groupe de travail intersession du Comité pour les plantes sur les plantations et la reproduction artificielle des arbres.
2. Les Parties ayant établi des plantations mixtes ou monospécifiques d'espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES sont priées de remplir le questionnaire fourni en annexe de la présente notification, et de soumettre leurs réponses aux points de contact indiqués, **au plus tard le 30 septembre 2015**.

Annexe

Systemes de production pour les espèces d'arbres, plantations et définitions de l'expression 'reproduit artificiellement'

Questionnaire complété par :

Pays :

Date :

Auteur(s) de la réponse au questionnaire (nom, fonction, institution) :.....

.....

.....

À RENVOYER À : nandpri@yahoo.com et cesarbelte@gmail.com
au plus tard le 30 septembre 2015

Les Parties à la CITES ayant établi des plantations mixtes ou monospécifiques d'espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES sont priées de répondre aux questions suivantes :

Veillez noter que les réponses à ces questions ne doivent concerner que les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES.

A. <i>Législation, réglementation et gestion des espèces d'arbres cultivées en plantations mixtes ou monospécifiques.</i>	
1. Veuillez préciser la législation nationale spécifique qui prévoit la création et la gestion de systèmes de production d'arbres cultivés en plantations monospécifiques ou mixtes :	
a) Veuillez décrire la législation, les réglementations, les décrets ou autres documents juridiques (mesures) relatives aux espèces d'arbres cultivées en plantations.	
b) Quelles sont les mesures nationales prises pour promouvoir les plantations mixtes ou monospécifiques, portant en particulier sur les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES ?	
c) Votre pays exige-t-il toujours des plans de gestion, tels que des plans de gestion forestière ou d'autres plans, pour l'établissement de plantations mixtes ou monospécifiques ? <i>Veillez choisir une réponse et fournir l'explication correspondante.</i>	OUI NON PARFOIS..... Veillez expliquer quand, et quelles sont les espèces prises en compte.

d) Quelle est la durée moyenne du plan de gestion d'une plantation ?	
e) Existe-t-il dans votre pays une certification des plantations par un tiers ?	
f) Où se trouvent les plantations d'arbres mixtes ou monospécifiques (p. ex. sur des terrains privés, des terrains communautaires, des terrains de l'État) ?	
g) Comment est définie une plantation dans votre législation sylvicole ?	
h) Veuillez fournir d'autres informations pertinentes sur les plantations d'arbres dans votre pays.	
2. Votre pays a-t-il réalisé des inventaires forestiers ou mis en place des registres nationaux incluant des informations actualisées sur les systèmes de production d'arbres en plantations mixtes ou monospécifiques ? <i>Veillez choisir une réponse</i>	OUI NON
a) Quel sont les types de plantations mixtes ou monospécifiques existant dans votre pays ?	
b) Des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES sont-elles cultivées en plantations monospécifiques dans votre pays ? Si oui, veuillez établir la liste de ces espèces.	
c) Des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES sont-elles cultivées en plantations mixtes dans votre pays ? Si oui, veuillez établir la liste de ces espèces.	
d) Où se trouvent les plantations mixtes dans votre pays (p. ex. dans des forêts naturelles primaires, des forêts secondaires, sur des terres déboisées existantes, des terres non boisées) ?	
e) Quelles superficies (ha ou acres) sont couvertes de plantations mixtes et de plantations monospécifiques dans votre pays ?	

B. Évaluation des caractéristiques des systèmes de production d'arbres dans les plantations mixtes ou monospécifiques	
a) Les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES et cultivées dans les plantations sont-elles indigènes ou introduites ?	
b) Les pratiques de gestion des plantations comprennent-elles des techniques visant à améliorer la production d'arbres et les rendements en bois (p. ex. la sélection des semences d'arbres, la reproduction, l'hybridation) ?	
c) Décrire les méthodes de multiplication utilisées pour les espèces d'arbres cultivées en plantations mixtes ou monospécifiques, et les conditions contrôlées appliquées dans ces systèmes de production.	
d) Quelle est l'origine du matériel utilisé pour la multiplication des espèces d'arbres présentes dans ces systèmes de production (p. ex. forêts naturelles primaires existantes, forêts secondaires, plantations) ?	
e) Des plants issus de semis en pépinière sont-ils mis en place dans les plantations ou dans les forêts naturelles ?	
f) Les plants issus de semis en pépinières mis en place dans les forêts naturelles sont-ils traités comme des plantations ?	
g) Les arbres rémanents sont-ils intégrés dans la plantation gérée ?	
h) Quels types de produits sont issus des plantations mixtes ou monospécifiques (p. ex. bois, écorce, huiles, extraits, etc.) ?	
i) Quels codes sources CITES (p. ex. W, A, S) sont utilisés pour exporter depuis votre pays les parties et produits issus des arbres cultivés en plantation (p. ex. bois, écorce, dérivés) ?	
j) Existe-t-il une récolte commerciale d'espèces CITES adventices des plantations, p. ex. orchidées, fougères arborescentes, plantes médicinales, etc. ?	

C. Informations liées à l'exportation de produits d'arbres issus de plantations mixtes ou monospécifiques, incluant le volume et les types de produits, en indiquant le pourcentage provenant de plantations mixtes et de plantations monospécifiques.	
a) Quel volume a été exporté au cours des cinq dernières années par type de produit pour chacune des espèces d'arbres cultivées dans des plantations ?	
b) Quel pourcentage du total des exportations représentent les produits issus de plantations mixtes ou monospécifiques ?	
D. Veuillez fournir des photographies périodiques des espèces d'arbres figurant aux annexes de la CITES cultivés en plantations mixtes ou monospécifiques, et à diverses étapes de la production (plants en pépinière, jeunes plantations, plantations âgées, récolte des plantations).	